

N/Réf. : JP.VLS.17.01.2023

La réunion s'est tenue à 18h30 salle du Conseil Municipal de Saint Malo sous la présidence de Monsieur Guillaume PERRIN (Président)

Nombre de membres	<u>Présents</u> : M. Guillaume PERRIN (Président), M. Serge BESSEICHE (Président Délégué), M. Pascal FLAUX, M. Abel KINIE, Mme Céline ROCHE, M. Florian BIGAUD (1 ^{ER} Vice-Président), M. Johann LECONTE (3 ^{ième} Vice-Président), Monsieur GRAVRAND (CLCV),
En exercice : 12	
Présents : 7	
Ayant donné procuration : 1	
Absent(s) : 5	<u>Absents excusés</u> : Mme Anne-Katell LE ROUILLE (2 ^{ième} Vice-Présidente), , M. Johann LEUX, M. Olivier COMPAIN (4 ^{ième} Vice-Président), M. Jean-François RICHEUX, M. Christophe BASTIDE, M. Pierre LE FILLEUL (UDAF 35), Monsieur Gérard MAVIAN (UFC que Choisir)
Votants : 8	

Assistaient également : M. PIERRARD, M. LE SAULNIER

Secrétaire de séance : M. Abel KINIE

ORDRE DU JOUR

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 6 décembre 2022
- 3- Débat d'Orientation Budgétaire 2023
- 4- Avenant 2 à la convention de reversement assainissement
- 5- Dégrèvements « Warsmann »
- 6- Informations diverses

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur Guillaume PERRIN, Monsieur Abel KINIE est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix le précédent compte-rendu : il n'y a pas d'observation.

Vote : Adopté à l'unanimité (8/8)

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Monsieur PIERRARD indique que le débat d'orientation budgétaire est la première étape du cycle budgétaire et qu'il a pour objectif de débattre sur la stratégie financière engagée par la Régie conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur PIERRARD rappelle les statuts et les effectifs de la RME, l'évolution du nombre d'abonnés ainsi que le patrimoine de la Régie.

En ce qui concerne la ressource en Eau, Monsieur PIERRARD rappelle que RME achète 100% de son eau à EPSM et que le prix d'achat d'eau, après avoir connu une forte baisse en 2014, est reparti à la hausse depuis 2020 avec deux très fortes augmentations de plus de 11% en 2022 et 2023.

L'année 2022 a été marquée par une importante sécheresse dès le printemps et jusqu'en fin d'année. Si le risque de pénurie à court terme s'est éloigné avec les pluies de l'automne, les précipitations de cet hiver seront déterminantes pour pouvoir passer l'année prochaine plus sereinement.

Cette crise semble toutefois avoir permis une certaine prise de conscience des consommateurs sur la rareté de la ressource et la nécessité de changer nos habitudes de consommation. En effet, nous avons constaté une nette baisse des volumes mis en distribution depuis la fin juillet avec les restrictions d'usage imposées par les arrêtés préfectoraux successifs.

La politique de renouvellement du réseau de la RME depuis 10 ans et le travail sur la recherche de fuites semblent également porter leurs fruits avec une diminution régulière des pertes en eau enregistrée au cours de ces dernières années.

Le Budget d'Exploitation

L'augmentation importante des tarifs d'achat d'eau à EPSM en 2023 (+11.8%) entrainera pour la RME une augmentation du poste « achat d'eau » de l'ordre de 275 000 € (sur la base de 3.3 Mm³ achetés).

Il faudra également faire face à une forte inflation avec une augmentation des charges estimée de 115 000 à 155 000€.

Soit un impact global sur le budget d'exploitation 2023 de 390 000 à 430 000€.

En conséquence, le 6 décembre 2022 le Conseil d'Administration a voté une augmentation pour 2023 des tarifs de vente d'eau de la RME avec la création de nouvelles tranches.

L'augmentation des tarifs votée est basée sur une augmentation globale des dépenses d'environ 400 000 € (dont 275 000€ d'achat d'eau) portant le budget d'exploitation en dépenses à environ 7.6 M€ HT (hors virement à la section investissement et transferts entre sections).

Les recettes proviendront essentiellement de la vente d'eau et seront complétées par les travaux et branchements neufs et les prestations de service.

Sur les 7.6 M€, environ 1.3 M€ correspondent aux taxes prélevées pour le compte de tiers (Agence de l'Eau, SMG 35) qui transitent par notre budget.

Monsieur PIERRARD indique que les principales sources d'économies que la RME pourra envisager seront liées à la réduction des pertes en eau. En effet, si la RME réussit à améliorer son rendement, la RME réduira les achats d'eau ainsi que les charges d'électricité liées au pompage dans les surpressions de Lorette et Croix Désilles.

Parmi les autres pistes déjà engagées, la réduction du nombre de factures papier émises en proposant aux abonnés de passer à la facture électronique.

Il précise que le budget ne tient pas compte des sommes encaissées pour l'assainissement et reversées à Véolia dans le cadre d'une convention. Ce reversement représente environ 10M€ TTC. (Compte 464 non budgétaire : encaissement pour le compte de tiers).

Les principales évolutions du budget 2023 en dépenses d'exploitation devraient concerner les chapitres 11 et 12 ainsi que le chapitre 66 avec le remboursement du nouvel emprunt :

Chap	Libellé	Budget 2022	évolution dépenses 2023 envisagée	estimation BP 2023
11	Charges à caractère général	4 154 200,00 €	*Augmentation de l'achat d'eau d'environ 275 000€ *Augmentation des charges d'énergie, carburant, matériaux ...	4 500 000,00 €
12	charges de personnel et frais assimilés	1 514 800,00 €	augmentation 5 à 6%	1 600 000,00 €
14	Atténuation de produits (reversement organismes ext)	1 270 000,00 €	stabilité	1 270 000,00 €
65	autres charges de gestion courante	50 350,00 €	stabilité	50 350,00 €
	Total de dépenses de gestion des services	6 989 350,00 €		7 420 350,00 €
66	charges financières	70 300,00 €	augmentation remboursement intérêts emprunts	120 000,00 €
67	charges exceptionnelles	17 300,00 €	stabilité	17 300,00 €
68	dotations aux provisions et aux dépréciations	20 000,00 €	stabilité	20 000,00 €
22	dépenses imprévues	26 050,00 €	stabilité	26 050,00 €
	Total des dépenses réelles d'exploitation	7 123 000,00 €		7 603 700,00 €

Quelques axes envisagés pour 2023 qui rentreront dans la section charges à caractère général :

- **Solidarité** : depuis 2012 la RME abonde le budget solidarité du Fond Solidarité Logement (FSL) en octroyant une aide de **15 000 €** au conseil départemental 35.
- **Communication** : En lien avec l'EPSM et en complément des actions sur le réseau public il est nécessaire de communiquer et de sensibiliser sur les économies d'eau au niveau des abonnés.
Il est envisagé de reconduire l'enveloppe de **30 000€** affectée à ce poste en 2022.

Le Budget d'Investissement 2023 :

Pour 2023, il est envisagé de reconduire un budget de dépenses d'investissement dans la continuité avec notamment les orientations suivantes :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (études, logiciels, licences ...)

- **Modèle hydraulique (15 k€)** : Le développement du modèle hydraulique, bien entamé en 2022 devra se poursuivre pour permettre la bonne exploitation du réseau, le dimensionnement des extensions ou encore la simulation de la défense incendie.
- **Etudes et suivi de travaux DN400 (100 k€)** : l'ampleur du chantier de renouvellement des 7 km de canalisation en DN400 rend nécessaire la réalisation d'études entamées en 2022 et à poursuivre en 2023. Ce chantier de longue durée nécessitera également de faire appel à un maître d'œuvre pour le suivi des entreprises.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (bâtiments, matériels ...)

- **Sectorisation (50 k€)** : Maillon essentiel dans la recherche de fuite et bien qu'une partie importante de la sectorisation ait été réalisée en 2020-2021, il faut prévoir une enveloppe pour optimiser le système et le renouvellement de certains compteurs par des compteurs électromagnétiques pour conserver une bonne fiabilité des informations.
- **Radio relève (30 k€)** : poursuite de l'acquisition d'antennes (fixes et mobiles) et l'intégration des données dans le logiciel de facturation (Oméga)
- **Système informatique (35 k€)** : En 2023, il sera nécessaire de renouveler une partie de notre système informatique (serveurs, pare-feu, 2 PC).

Chapitre 23 : Immobilisations en cours (travaux de renouvellement, travaux en régie)

Depuis plusieurs années, la RME investit environ 2 M€ dans cette section ce qui nous permet d'obtenir un taux de renouvellement élevé de notre patrimoine et ainsi d'améliorer notre rendement.

A ces investissements « classiques », il avait été décidé en 2022 d'ajouter exceptionnellement 4 M€ en prévision du renouvellement des 7 km de la canalisation maîtresse qui relie les réservoirs de Blanche Roche à ceux de la Croix Désilles, renouvellement dont les incidents survenus en décembre 2020 avaient montré la nécessité d'y procéder dès que possible.

Les circonstances et les délais d'études n'ont pas permis d'engager ces travaux en 2022 mais ils devraient l'être après l'été 2023.

Le contexte inflationniste laisse présager un coût des travaux plus élevé que prévu avec un montant proche de 5 M€.

La hausse des taux d'intérêt est également à prendre en compte pour le budget 2023 même si les charges liées à ces travaux et à l'emprunt ne commenceront vraiment qu'au second semestre 2023.

Par conséquent, il est proposé de **reconduire un budget d'investissement exceptionnel** avec une section travaux réseau (2315) de 7 M€ afin de pouvoir financer et organiser ce chantier dans les meilleures conditions et de poursuivre notre renouvellement habituel.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Les simulations d'emprunts réalisées dernièrement présentent des taux d'intérêt fixes de 3.36% sur 25 ou 30 ans. Ce chiffre est une base de travail pour établir le budget 2023 mais il est actuellement impossible de savoir comment cela évoluera dans les prochains mois.

Actuellement, nous remboursons environ 215 000€ d'amortissement (investissement) et 24 000€ d'intérêts (exploitation)

Un emprunt de 5M€ à 3.36%, sur 30 ans avec amortissement constant laisse envisager des annuités d'environ 330 000 € pour la première année complète (2024) dont 166 000 € d'amortissement et 163 000 € d'intérêts supplémentaires. Avec cette solution, les annuités diminueraient au fil des années. Le coût global de cet emprunt serait de 2.5M€.

Un emprunt de 4M€ à 3.36%, sur 25 ans avec amortissement constant nous amènerait à des annuités d'environ 290 000€ pour la première année complète (2024) dont 160 000€ d'amortissement et 130 000 € d'intérêts supplémentaires pour un coût global de 1.7M€.

Ce remboursement avait été budgété dans les mêmes proportions en 2022 pour l'amortissement et il est proposé de maintenir ce montant pour 2023 même si nous n'aurons vraisemblablement à payer qu'une annuité incomplète l'année prochaine. Pour le remboursement des intérêts en revanche, le montant à budgéter est nettement supérieur à ce qui avait été prévu en 2022. Le budget des dépenses d'exploitation 2023 sera modifié en conséquence.

Endettement :

Monsieur PIERRARD indique que la RME a contracté deux emprunts : l'un de 716 000€ en 2015, sur 12 ans pour financer l'acquisition du siège RME, boulevard des déportés, l'autre de 2 300 000 € en 2018, sur 15 ans pour financer l'ouvrage de la Croix Desilles.

Monsieur PIERRARD Ajoute qu'il est envisagé de contracter un nouvel emprunt d'un montant de 4 à 5 M€ pour le renouvellement exceptionnel de 7 km de canalisation.

En conclusion Monsieur PIERRARD indique que malgré une situation économique nationale et internationale compliquée et incertaine, le budget qui sera proposé aux membres pour l'exercice 2023 sera principalement axé sur les deux objectifs principaux qui sont :

- La protection de la ressource par le biais du renouvellement du patrimoine et de la recherche de fuites ainsi que la communication sur les économies,
- La qualité du service avec une eau de qualité au juste prix.

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

Durée du débat : 1h00

4. AVENANT 2 A LA CONVENTION DE REVERSEMENT ASSAINISSEMENT

Monsieur PIERRARD indique la convention initiale signée en 2017 et son avenant de 2019 entre RME et la Compagnie de l'Eau et de l'Ozone (VEOLIA) devait prendre fin le 31 décembre 2022 mais SMA a finalement prolongé d'un an le contrat de DSP assainissement de Saint-Malo avec VEOLIA qui se terminera par conséquent le 31 décembre 2023.

Il précise aux membres que cet avenant porte donc sur la prolongation de la durée initiale de la convention, soit jusqu'au 31 décembre 2023 et que les autres dispositions restent inchangées.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix l'approbation de l'avenant 2 à la convention.

Vote : Adopté à l'unanimité (8/8)

5. DEGREVEMENTS « WARSMANN »

Monsieur Jocelyn PIERRARD présente aux membres la liste des dégrèvements Warsmann proposés.

Le montant total des dégrèvements proposés est de 7 827,46 € HT : 4 292,53 € HT pour l'Eau potable et 3 534,93 € H pour l'assainissement.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix l'adoption de dégrèvements Warsmann pour un montant total de 7 827,46 € HT.

Vote : Adopté à l'unanimité (8/8)

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20H30

Dates des prochaines réunions

- Mardi 7 février 2023 – 18h30 (Budget)
- Mardi 4 avril 2023 – 18h30
- Mardi 20 juin – 18h30 (RPQS)

Le Président de la Régie Malouine de l'Eau,

Guillaume PERRIN


RÉGIE MALOUINE DE L'EAU
40, B. des Déportés - CS 11709
35417 SAINT MALO CEDEX
Tél : 02 99 20 35 00
Fax : 02 99 20 35 09
www.rme.saint-malo.fr
SIRET : 533 392 159 00015 Code APE : 3600Z

Le secrétaire de Séance

